ᑲᑎᕕᑦ ᐊᕐᑎᓕᕆᔨᒌᑦ ᐊᔪᖅᑭᐊᖅᑏᑦ ᑲᑎᒪᔨᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

# PROCÈS-VERBAL DE LA 171E RÉUNION DU CCEK (APPROUVÉ)

**DATES :** 22 et 23 mars 2022

**LIEU :** Par vidéoconférence

**SONT PRÉSENTS :**

**Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK)**
Michael Barrett, vice-président
Tunu Napartuk, président

**Nommés par le gouvernement du Canada**
Alexandre-Guy Côté
Marie-Noëlle Fournier
Caroline Girard

**Nommées par le gouvernement du Québec**
Vanessa Chalifour
André-Anne Gagnon
Paule Halley

**Secrétaire exécutif**
Benjamin Patenaude

**Analyste en environnement**
Nancy Dea

**EST ABSENTE :**
Lucy Kumarluk, nommée par l'ARK

**INVITÉS :**
Véronique Gilbert, directrice adjointe, Section de l'environnement et du territoire, Service des ressources renouvelables, de l'environnement, du territoire et des parcs, ARK
Émilie Dalpé-Turcotte, aménagiste, ARK
Aglae Boucher-Telmosse, spécialiste en environnement, ARK
Pierre Gentes, technicien en environnement, ARK
Karine Benjamin, Bureau de stratégie législative et réglementaire, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)
Ian Courtemanche, directeur, Bureau de stratégie législative et réglementaire, MELCC

Annie Cassista, Bureau de stratégie législative et réglementaire, MELCC
Maude Durand, Bureau de stratégie législative et réglementaire, MELCC
Marie-Hélène Tremblay, Direction des affaires autochtones, MELCC

**OBSERVATEURS :**
Laurie Beaupré, coordonnatrice en environnement, Service de l'environnement, de la faune et de la recherche, Société Makivik
Lindsay Richardson, coordonnatrice de projet, Consultation communautaire et environnement, Atmacinta inc., représentante de la Nation naskapie de Kawawachikamach
Marc-Antoine Giroux, gestionnaire, Relations avec les communautés autochtones, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)
Christine Lambert, candidate au poste d'analyste de la législation environnementale, Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK)
Claude Desroches, spécialiste en environnement, ARK

## 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La 171e réunion du CCEK débute à 9 h, le 22 mars 2022. Le président ouvre la réunion et invite les membres à suggérer des modifications à l'ordre du jour. Des modifications sont apportées et la 171e réunion se déroule selon l'ordre du jour présenté en annexe.

## 2. Adoption du procès-verbal de la 170e réunion

Les membres passent en revue leurs commentaires sur le procès-verbal de la 170e réunion. Le procès-verbal est adopté après modifications.

## 3. Administration

a) Budget

Le rapport des dépenses pour la période allant de décembre 2021 à février 2022 est examiné.

b) Secrétariat

Les membres sont informés que Mme Christine Lambert a été embauchée pour occuper le poste d'analyste de la législation environnementale. Les membres souhaitent la bienvenue à Mme Lambert. Il est également question de l'état d'avancement des travaux relatifs aux archives du CCEK.

c) Membres

Les membres accueillent Mme Marie-Noëlle Fournier au sein du CCEK. Elle a été nommée par le gouvernent fédéral pour remplacer Mme Mélanie Laflèche. Par ailleurs, M. Alexandre-Guy Côté assumera la présidence du CCEK pour 2022-2023 et Mme Vanessa Chalifour assumera la vice-présidence. Les membres remercient M. Tunu Napartuk pour son mandat à la présidence pour 2021-2022.

d) Dossiers actifs depuis la 170e réunion

Les membres examinent le tableau présentant l'état d'avancement des dossiers du CCEK depuis la dernière réunion.

**Action**

- Mettre à jour les sections du document relatives aux sous-comités et aux dossiers inactifs.

e) Site Web

L'analyste en environnement présente les progrès réalisés récemment concernant le site Web du CCEK.

f) Rapport annuel 2021-2022

Les membres sont informés que le rapport annuel 2021-2022 est en préparation et devrait être prêt pour adoption à la 172e réunion.

g) Plan d'action 2020-2025

Le secrétaire exécutif présente une mise à jour de l'état d'avancement des réalisations attendues au Plan d'action 2020-2025.

**4. Évaluations environnementales au Nunavik**

a) Mise à jour sur le rapport concernant l'étude sur la prise en compte des impacts sociaux

Les membres sont informés que les commentaires sur les versions anglaise et française du rapport concernant l'étude sur la prise en compte des impacts sociaux ont été reçus. Il est ensuite question des prochaines étapes en vue de son adoption et de sa distribution.

**Action**

- Intégrer les commentaires dans le rapport et organiser une réunion du sous-comité pour élaborer une stratégie de communication en vue de la simplification et de la distribution du rapport.

b) Loi sur l'évaluation d'impact fédérale

Les membres sont informés qu'un projet de rapport contenant les conclusions et les recommandations du groupe de travail sur la mise en œuvre de la Loi sur l'évaluation d'impact au Nunavik sera bientôt disponible pour commentaires

## 5. Législation fédérale et provinciale en matière d'environnement

a) Formulaires d'autorisation ministérielle

L'analyste en environnement donne un aperçu des nouveaux formulaires d'autorisation ministérielle qui sont disponibles sur le site Web du MELCC. Le nouveau système découle de l'adoption du Règlement sur l'encadrement des activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) et en vertu duquel les activités présentant un risque environnemental modéré sont régies par des autorisations ministérielles. Les nouveaux formulaires en ligne visent à simplifier le processus d'examen. Il est toutefois soulevé que des promoteurs pourraient éprouver certaines difficultés au Nunavik, notamment en ce qui concerne les exigences en matière d'accessibilité et d'information. Le CCEK et l'ARK examinent les formulaires en vue de transmettre leurs commentaires au MELCC.

b) Présentation sur un projet de règlement omnibus qui modifiera diverses dispositions réglementaires concernant la protection de l'environnement

M. Ian Courtemanche, directeur du Bureau de stratégie législative et réglementaire du MELCC, fait une présentation sur un projet de règlement omnibus qui modifiera diverses dispositions réglementaires concernant la protection de l'environnement. Il est accompagné de Mme Maude Durand, de Mme Karine Benjamin, de Mme Annie Cassista et de Mme Marie-Hélène Tremblay. La présentation débute par une description du contexte entourant l'élaboration du projet de règlement omnibus qui s'inscrit dans la suite du dépôt du REAFIE et de la tenue des tables de cocréation par la suite. Comme plusieurs règlements d'autorisation environnementale nécessitent actuellement des modifications, le MELCC a décidé de procéder à leur examen dans le cadre d'un seul projet de règlement omnibus. Il y a ensuite une description des divers règlements qui font l'objet de l'examen, dont le Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles, le Règlement sur les exploitations agricoles, le REAFIE, le Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets, le Règlement sur les établissements industriels et commerciaux et le Règlement concernant la valorisation de matières résiduelles. En ce qui concerne les autorisations environnementales, le MELCC a l'intention de simplifier le processus d'examen, de corriger les écarts et d'éliminer les échappatoires possibles en apportant des modifications aux règlements. Il est expliqué que le projet de règlement omnibus actuel n'aura pas d'incidence sur le processus d'autorisation en vertu du titre II de la Loi sur la qualité de l'environnement et du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). M. Courtemanche décrit ensuite quelques-unes des modifications proposées dans le projet de règlement omnibus qui feront également l'objet d'une analyse d'impact économique en vue d'en déterminer leur viabilité. La présentation se conclut par une description générale du calendrier de la consultation.

Après la présentation, une discussion a lieu sur les différences en matière d'application des règlements faisant l'objet du projet de règlement omnibus au Nunavik par rapport au Québec méridional, l'importance des communications entre le MELCC et les autorités régionales, les conséquences des modifications qui seront apportées à ces règlements pour les communautés nordiques et la participation du CCEK à la consultation.

**<u>Action</u>**

- Communiquer avec les présentateurs et les inviter à rencontrer les membres au début de la consultation**.**

## 6. Activités minières

a) Consultation publique sur le projet de règlement visant une modification de la norme sur le nickel dans l'air ambiant

Le 17 février 2022, le CCEK a transmis une lettre à M. François Houde, directeur général du service de surveillance environnementale du MELCC, concernant ses commentaires sur le projet de règlement visant un ajustement de la norme sur le nickel dans l'air ambiant. Dans sa lettre, le CCEK a indiqué porter une attention particulière au projet de règlement, car il y a deux mines de nickel actives au Nunavik dont les environs sont utilisés pour la pratique d'activités traditionnelles de subsistance. La lettre fait également état des préoccupations du CCEK concernant les niveaux admissibles de particules de nickel dans l'air, l'établissement de mesures d'atténuation et de surveillance par le MELCC et les effets sur les écosystèmes environnants. En conclusion, il est expliqué dans la lettre que le nouveau règlement devrait respecter le régime de protection de l'environnement et du milieu social du chapitre 23 de la CBJNQ et prendre en considération les impacts potentiels que les niveaux accrus pourraient avoir sur l'environnement et le milieu social.

b) Loi sur les mines (dans le cadre du projet de loi n° 102, Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission)

À la 170e réunion, les membres ont été informés que l'article 37 du projet de loi n° 102 modifiant l'article 69 de la Loi sur les mines inclurait la mise en place d'un système d'autorisation ministérielle pour les travaux d'exploration minière à impacts puisque, à l'heure actuelle, aucune obligation de ce type n'existe. Initialement, une proposition du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et la liste afférente des travaux d'exploration assujettis à une autorisation ministérielle devaient être élaborées à la suite de consultations à l'échelle locale.

Toutefois, lors de la 171e réunion, les membres sont informés que le MERN avait depuis décidé d'abandonner cette approche et que les modifications seraient proposées dans le cadre de la révision du projet de loi n° 102 par l'Assemblée nationale. Les modifications préciseraient dans la Loi sur les mines quels travaux d'exploration seraient assujettis à une autorisation. Le projet de loi pourrait également stipuler que de telles autorisations ne seraient pas requises dans les territoires conventionnés.

Par ailleurs, lors d'une réunion de représentants de l'ARK, de la Société Makivik et du MERN le 20 janvier 2022, le MERN a expliqué que la liste des travaux d'exploration à impacts n'est pas encore définie. Une liste préliminaire a été présentée, laquelle met l'accent sur les éléments sociaux et environnementaux. Le nouveau système d'autorisation pourrait également inclure des dispositions relatives à la participation des communautés et au nettoyage des camps d'exploration.

Le MERN a fait observer que le REAFIE crée l'obligation d'obtenir une autorisation ministérielle, mais il a souligné que la liste préliminaire des travaux d'exploration à impacts qu'il propose à des seuils plus élevés et est plus soucieuse de l'environnement (article 78). L'autorisation du REAFIE requiert également une garantie financière en plus d'un plan de réhabilitation. Le MELCC et le MERN ont l'intention de collaborer à l'élaboration, à l'harmonisation et à la classification des systèmes d'autorisation et des types d'activités.

**Action**

- Assurer le suivi du dossier et examiner les modifications à la Loi sur les mines une fois que le projet de loi n° 102 sera rendu public.

**7. Gestion des matières dangereuses et résiduelles**

a) Sacs de plastique à usage unique au Nunavik

Les membres sont informés des initiatives récentes de l'ARK visant à obtenir de l'aide pour les des villages nordiques et les détaillants afin d'interdire la distribution de sacs de plastique à usage unique au Nunavik.

b) Accès au financement du gouvernement fédéral pour les initiatives de gestion des matières résiduelles

L'analyste en environnement présente un résumé d'une réunion de représentants de l'ARK et de la Société Makivik qui a eu lieu le 26 janvier 2022. La réunion avait pour objectif la rédaction et la révision d'un mémoire devant être présenté au Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne et qui décrit les diverses initiatives régionales de gestion des matières résiduelles et les ressources financières nécessaires à leur réalisation.

c) Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles au Nunavik

L'analyste en environnement présente un résumé de la plus récente réunion du Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles au Nunavik qui a eu lieu le 1er février 2022. Plusieurs sujets ont été abordés lors de la réunion, dont les projets récents de gestion des matières résiduelles et l'application du programme relatif à la responsabilité élargie des producteurs dans les communautés du Nunavik, le décret du gouvernement du Québec interdisant les systèmes de chauffage au mazout, les programmes de financement fédéraux de gestion des matières résiduelles, le programme de financement du gouvernement du Québec concernant la gestion des matières résiduelles dans les communautés nordiques, la consultation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, les sols contaminés et le projet de nettoyage des stations radars de la Ligne Mid-Canada.

d) Mise à jour sur la réhabilitation des sites contaminés relevant de la compétence du gouvernement fédéral

L'analyste en environnement présente un résumé de la séance d'information tenue par des représentants de divers ministères fédéraux et provinciaux le 11 février 2022. Les ministères ont chacun donné un aperçu des sites dont ils sont responsables en vertu du Programme des sites contaminés du Nord du gouvernement fédéral.

e) Projets de règlement concernant les systèmes de collecte sélective et de consigne de certains contenants

L'analyste en environnement présente un résumé d'une série de séances d'information tenues les 9, 10 et 17 février 2022 sur les projets de règlement concernant les systèmes de collecte sélective et de consigne de certains contenants du MELCC. Le CCEK a transmis une lettre le 9 mars 2022 contenant ses commentaires

sur les projets de règlement. La lettre débute par un aperçu des recommandations qu'a formulées le CCEK dans son avis concernant le projet de loi n° 65, Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective et les projets de règlement afférents, ainsi que des recommandations présentées dans le rapport du BAPE dans le cadre de sa consultation sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes. Il est ensuite question des recommandations du CCEK concernant la cohérence du vocabulaire utilisé dans les projets de règlement, de l'adaptation des contrats conclus entre l'ARK et les organismes de gestion désignés aux réalités des communautés du Nunavik, de la mise en place de mesures de surveillance et de conformité uniformes et cohérentes ainsi que de l'élaboration d'une stratégie de communication efficace avec les villages nordiques. Pour conclure, la lettre explique que la mise en œuvre des systèmes de consigne et de collecte sélective proposés dans les communautés du Nunavik constitue un défi qui requerra l'expertise de spécialistes qui connaissent bien le milieu nordique et de représentants régionaux qui peuvent diriger la mise en œuvre des règlements et des systèmes de collecte sélective et de consigne.

f) Objectif du gouvernement fédéral de réduire les émissions de méthane provenant des lieux d'enfouissement de déchets solides municipaux

L'analyste en environnement présente un résumé d'une séance d'information qui a eu lieu le 8 mars 2022 sur le document de consultation d'ECCC concernant son objectif de réduire les émissions de méthane provenant des lieux d'enfouissement de déchets solides municipaux au Canada.

**Action**

- Rédiger et transmettre une lettre contenant les commentaires du CCEK sur le document de consultation d'ECCC.

g) Mise à jour sur le projet de nettoyage des stations radars de la Ligne Mid-Canada

Les membres sont informés qu'en novembre 2021, l'ARK a transmis une lettre au MELCC concernant son rôle dans la troisième phase du projet de nettoyage des stations radars de la Ligne Mid-Canada. Une lettre similaire a été transmise par la Société Makivik en décembre 2021. À l'heure actuelle, le MELCC a l'intention de lancer un projet pilote de réhabilitation de sept sites qui ne seront pas couverts par l'entente de financement imminente avec le gouvernement fédéral. Le projet pilote fait présentement l'objet d'une évaluation par la Commission de la qualité de l'environnement Kativik.

h) Présentation sur les projets de nettoyage des camps d'exploration minière et des camps de pourvoirie mobiles abandonnés

Mme Aglae Boucher-Telmosse, spécialiste en environnement à l'ARK, fait une présentation sur les camps d'exploration minière abandonnés. Elle est accompagnée de M. Pierre Gentes, technicien en environnement à l'ARK. La présentation commence par un résumé des travaux effectués sur des sites situés à proximité des communautés de Kangiqsualujjuaq, de Kuujjuaq et de Kangirsuk en 2020 et en 2021. Au total, neuf sites ont été nettoyés. Une description des travaux réalisés et des quantités de matières résiduelles retirées depuis 2018 est également présentée. Les membres sont informés que des travaux de nettoyage en 2022 auront essentiellement lieu sur 10 sites situés à proximité de Kangirsuk et sur un site situé à proximité de Kuujjuaq.

Il est ensuite question du projet de nettoyage des camps de pourvoirie mobiles réalisé par la Société Makivik dans le cadre d'une entente de financement conclue entre la Société Makivik et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Les travaux de nettoyage se concentreront sur 17 sites situés dans les environs d'Umiujaq. Même si les travaux ont été retardés par la pandémie de COVID-19, des employés ont été formés et six sites ont été nettoyés. La Société Makivik négocie actuellement une prolongation de l'entente de financement afin de permettre le nettoyage d'un deuxième groupe de 12 sites situés près de Kuujjuaq. La présentation se termine par une description des objectifs du projet pour les prochaines années.

## 8. Conservation et biodiversité

a) Politique du MFFP sur les relations avec les nations et les communautés autochtones

Le 13 janvier 2022, le CCEK a reçu une lettre et un rapport de consultation de la part de M. Hugo Jacqmain, de la Direction des relations avec les nations autochtones du MFFP, concernant la politique du MFFP sur les relations avec les nations et les communautés autochtones. La lettre résume d'abord le but de la politique et les consultations qui ont eu lieu avec divers intervenants autochtones lors de l'élaboration de la politique. M. Jacqmain explique que les commentaires reçus aideront à améliorer les relations et les processus de consultations existants. Enfin, M. Jacqmain remercie le CCEK pour sa contribution et l'invite à formuler des commentaires lorsque le projet de politique sera disponible pour consultation.

b) Préconsultation concernant le mécanisme de création des territoires de conservation nordiques

Le 17 décembre 2021, le CCEK a transmis une lettre à M^me^ Sara Marmen, de la Direction des aires protégées du MELCC, concernant ses commentaires sur le mécanisme de création des territoires de conservation nordiques. Dans sa lettre, le CCEK formule d'abord des commentaires sur les concepts de « compatibilité » et de sauvegarde de la biodiversité ainsi que sur la définition du développement et des activités industrielles. Il exprime ensuite ses préoccupations concernant les intentions du MELCC par rapport à l'interdiction des activités industrielles en dépit de l'objectif de création des territoires de conservation nordiques à des fins autres qu'industrielles et aborde des questions liées à la gouvernance, à la distinction entre les territoires destinés à la conservation et les territoires destinés à des fins autres qu'industrielles ainsi qu'à la prévisibilité du mécanisme en tant que tel. Le CCEK conclut sa lettre en faisant un résumé de la situation des parcs et des aires protégées au Nunavik et demande d'être tenu informé de tout fait nouveau concernant le mécanisme de création des territoires de conservation nordiques.

## 9. Changements climatiques

a) Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques du MFFP

Le 16 décembre 2021, le CCEK a transmis une lettre contenant ses commentaires sur la Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques du MFFP. La lettre résume d'abord la contribution du CCEK à la gestion des forêts et à la conservation des écosystèmes forestiers au Nunavik. Il est ensuite question des enjeux actuels liés aux changements climatiques au Nunavik, de l'inclusion de mesures d'atténuation pour contrer les effets néfastes des perturbations naturelles sur les forêts afin de maintenir la capacité de production, de l'importance sociale des écosystèmes forestiers pour les habitants du Nunavik ainsi que du quatrième thème clé de la Stratégie visant le maintien de l'accès

au territoire dans un contexte de développement, ce qui implique la construction et l'utilisation de routes et des impacts potentiels sur les milieux forestiers de la région. Enfin, le CCEK recommande dans sa lettre que le gouvernement du Québec accroisse sa présence et les mesures de surveillance en collaboration avec l'ARK.

## 10. Occupation et aménagement du territoire

a) Présentation de l'ARK sur les modifications proposées à la Loi Kativik en matière d'aménagement du territoire

Mme Véronique Gilbert, directrice adjointe de la Section de l'environnement et du territoire du Service des ressources renouvelables, de l'environnement, du territoire et des parcs de l'ARK, fait une présentation sur les modifications proposées à la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (Loi Kativik) en matière d'aménagement du territoire. Elle est accompagnée de Mme Émilie Dalpé-Turcotte, aménagiste à l'ARK. La présentation commence par un résumé de l'objectif des modifications proposées. Il est expliqué que les modifications à la Loi Kativik visent une approche à long terme de l'aménagement du territoire dans la région Kativik. Elles comprendront l'ajout d'un outil de planification régionale, des pouvoirs réglementaires discrétionnaires pour les municipalités, l'octroi à l'ARK du pouvoir d'autoriser la réalisation de projets à portée régionale et de compétences en matière environnementale, la possibilité d'exiger une contribution pour l'utilisation des ressources municipales, la création de nouveaux outils de développement, la création d'un comité consultatif d'aménagement du territoire et une structure modernisée de sanctions pour les infractions. Chaque modification et le but qu'elle vise sont ensuite décrits. Il est expliqué que les modifications octroieraient à l'ARK la capacité de mener des projets régionaux par ordonnance en collaboration avec les villages nordiques. Les villages nordiques tireraient également profit de ces projets, car les promoteurs devront verser une contribution pour l'utilisation des services municipaux, ce qui permettrait aux villages nordiques d'améliorer la prestation de leurs services. Les modifications proposées prévoient également la mise en place de mesures de surveillance. De plus, les infractions et des mesures de sanction applicables à l'ensemble les étapes des projets seraient traitées pendant la réalisation du projet plutôt qu'à la fin. Les modifications permettraient également d'orienter l'élaboration actuelle d'un règlement de zonage par l'ARK. Enfin, il est expliqué que les modifications proposées ont été élaborées en adaptant certains éléments de plans d'aménagement en vigueur ailleurs dans la province, que l'ARK avait l'intention d'accroître les pouvoirs décisionnels à long terme des villages nordiques et que les procédures d'aménagement préexistantes seraient ainsi officialisées dans la région.

Les membres sont informés qu'une version mise à jour des modifications proposées sera disponible sous peu et que l'ARK invite le CCEK à formuler des commentaires.

**<u>Action</u>**

- Lorsque la dernière version des modifications proposées sera disponible, recueillir les commentaires des membres et les soumettre à l'ARK.

## 11. Divers

a) Chronique verte dans le magazine *Taqralik*

Il est décidé que l'article de la chronique verte dans la 131e édition du magazine *Taqralik* présentera un résumé de l'étude sur la prise en compte des impacts sociaux.

b) Stratégie relative à l'économie bleue de Pêches et Océans Canada

L'analyste en environnement présente un résumé du rapport de consultation de la Stratégie relative à l'économie bleue de Pêches et Océans Canada et des recommandations qu'il contient. Les membres sont informés que les recommandations que le CCEK avait formulées en juin 2021 ont été prises en compte dans le rapport de consultation et que la Stratégie devrait être finalisée dans les prochains mois.

**12. Dates et lieu de la prochaine réunion**

Il est décidé que la 172e réunion aura lieu les 26 et 27 mai 2022 à Québec. La possibilité d'établir le calendrier des réunions pour le reste de 2022-2023 fait également l'objet de discussion.

Benjamin Patenaude
Secrétaire exécutif
27 mai 2022

**<u>Ordre du jour de la 171e réunion</u>**

1. **Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

2. **Adoption du procès-verbal de la 170e réunion**

3. **Administration**

    a) Budget
    b) Secrétariat
    c) Membres
    d) Dossiers actifs depuis la 170e réunion
    e) Site Web
    f) Rapport annuel 2021-2022
    g) Plan d'action 2020-2025

4. **Évaluations environnementales au Nunavik**

    a) Mise à jour sur le rapport concernant l'étude sur la prise en compte des impacts sociaux
    b) Loi sur l'évaluation d'impact fédérale

5. **Législation fédérale et provinciale en matière d'environnement**

    a) Formulaires d'autorisation ministérielle
    b) Présentation sur un projet de règlement omnibus qui modifiera diverses dispositions réglementaires concernant la protection de l'environnement (confirmée pour le 23 mars, de 9 h 30 à 10 h 30)

6. **Activités minières**

    a) Consultation publique sur le projet de règlement visant un ajustement de la norme sur le nickel dans l'air ambiant
    b) Loi sur les mines (dans le cadre du projet de loi n° 102, Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission)

7. **Gestion des matières dangereuses et résiduelles**

    a) Sacs de plastique à usage unique au Nunavik
    b) Accès au financement du gouvernement fédéral pour les initiatives de gestion des matières résiduelles
    c) Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles au Nunavik
    d) Mise à jour sur la réhabilitation des sites relevant de la compétence du gouvernement fédéral
    e) Projets de règlement concernant les systèmes de collecte sélective et de consigne de certains contenants
    f) Objectif du gouvernement fédéral de réduire les émissions de méthane provenant des lieux d'enfouissement de déchets solides municipaux
    g) Mise à jour sur le projet de nettoyage des stations radars de la Ligne Mid-Canada
    h) Présentation sur les projets de nettoyage des camps d'exploration minière et des camps de pourvoirie mobiles abandonnés (confirmée pour le 22 mars, de 14 h à 15 h)

**8. Conservation et biodiversité**

a) Politique du MFFP sur les relations avec les nations et les communautés autochtones
b) Préconsultation concernant le mécanisme de création des territoires de conservation nordiques

**9. Changements climatiques**

a) Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques du MFFP

**10. Occupation et aménagement du territoire**

a) Présentation de l'ARK sur les modifications proposées à la Loi Kativik en matière d'aménagement du territoire (confirmée pour le 22 mars, de 11 h à midi)

**11. Divers**

a) Chronique verte dans le magazine *Taqralik*
b) Stratégie relative à l'économie bleue de Pêches et Océans Canada

**12. Dates et lieu de la prochaine réunion**